

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : BISULFITE DE POTASSIUM

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Bisulfite de potassium

Utilisation : œnologie

Informations sur le fournisseur :

Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil BP 25
51201 EPERNAY Cedex

Tel : + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax : + 33 (0) 3.26.51.02.20.

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATIONS DES DANGERS

- Classification de la substance selon le règlement CE 1272/2008 :

Irritations oculaires, Catégorie 2 / H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3 / H335

- Classification de la substance selon la directive 67/548/CE :

Xi Irritant / R31 – 36/37 (Libellés des phrases R : se référer à la rubrique 16)

- Eléments de l'étiquetage :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence :

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 : Eviter de respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P304+340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : BISULFITE DE POTASSIUM

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Bisulfite de Potassium en solution

Teneur en SO₂ : 150 g/L

Formule brute : KHSO₃

Additif alimentaire : E228

N° CAS : 7773-03-7

N°EC : 231-870-1

Classifications :

Selon le règlement 1272/2008/CE, entrant en vigueur le 1^{er} décembre 2010 :

Irritation oculaire, Catégorie 2 / H319

Toxicité spécifique sur certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3 / H335

Selon la directive 67/548/CE, abrogée le 1^{er} juin 2015 (Libellés des phrases R : se référer à la rubrique 16) :
Xi Irritant / R31 – 36/37.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : En cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau froide pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de port de lentilles de contact, enlever les lentilles et continuer le rinçage des yeux. Protéger ensuite les yeux avec une gaze ou un mouchoir propre et sec. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche. Boire de l'eau abondamment. Garder au repos. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée. En cas de troubles, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Extincteurs à eau.

Equipement de protection : Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau. Porter un équipement anti-incendie complet et une protection respiratoire (appareil respiratoire autonome isolant).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : **BISULFITE DE POTASSIUM**

Risques de combustion : Ne pas respirer les fumées. Dégagement d'anhydride sulfureux (SO₂).

Indications annexes : Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter tout contact avec la substance. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Mesures pour la protection de l'environnement : Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Contenir les fuites avec de la terre ou du sable et recueillir par moyen mécanique. Rincer la surface souillée abondamment à l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés en vue du recyclage ou de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas boire et ne pas manger pendant le travail. Se référer au paragraphe 8. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Prévention des incendies : Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Eviter le réchauffement de la solution. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage : Prévoir des bassins de retenue convenables. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas stocker à proximité d'acides, oxydants ou autres produits pouvant dégager des acides.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : BISULFITE DE POTASSIUM

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition : TLV – TWA : 2 ppm (SO₂)

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CE

Équipements de protection obligatoires : Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque avec cartouche retenant le SO₂.

Protection des yeux : Port de lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) si la concentration en poussières dans l'air est excessive.

Protection des mains : Port de gants résistants aux substances chimiques.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail. Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les aérer et les nettoyer fréquemment.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Informations générales :

Aspect : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Piquante

Masse moléculaire : 120.16 g/mol

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

Coefficient de partage : Log Pow (20°C) -4.0 (octanol/eau)

pH (100%) : 2.8 à 3.3

Densité (20°C) : 1.18

Autres informations :

Solubilité dans l'eau (à 20°C) : Miscible en toutes proportions

Point de fusion : NA

Température d'auto-inflammation : NA

Température d'ébullition : Env. 105°C

Densité apparente : NA

Pression de vapeur (20°C) : NA

Point éclair : NA

10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

Conditions à éviter : Fort réchauffement (décomposition avec libération de SO₂) et basse température (en dessous de 10°C, risque de cristallisation).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : **BISULFITE DE POTASSIUM**

Matières à éviter : Acides, oxydants et nitrites.

Produits de décomposition dangereux : Gaz toxique (Anhydride sulfureux).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL50 (oral, rat) 2300 mg/kg (substance anhydre)

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Répartition : Log P(o/w) : -4.0

Ecotoxicité :

Vis-à-vis des poissons (*Brachydanio rerio*) : CL50 (96h) 460 – 1000 mg/L

Vis-à-vis des microorganismes (*Pseudomonas putida*) EC50 (17h) 65 mg/L

Demande chimique en Oxygène (DCO) : env. 140 mg/g

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produits ou résidus : Les produits chimiques doivent être éliminés ou recyclés en accord avec les réglementations nationales.

Emballages souillés : Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID – Transport maritime et fluvial : ADN / IMDG – Transport aérien : OACI / IATA : produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification selon la directive 67/548/CE (Substances dangereuses) et ses adaptations.

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) n°1272 /2008 et ses modifications (453/2010 Annexe I).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE : **BISULFITE DE POTASSIUM**

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellés des phrases R figurant aux rubriques 2 et 3 :

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Risques concernant l'anhydride sulfureux : Gaz toxique par inhalation plus lourd que l'air. il peut s'accumuler en endroits fermés en particulier au niveau du sol ou au dessous de ce dernier. A des concentrations élevées est corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.